

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00352
Numéro SIREN : 909 075 707
Nom ou dénomination : AB PHONE

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt 22950

03/04/2023 22:30

Synthèse de la déclaration



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

92930

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

CRÉDITE

2 NOV. 2023

IDENTIFICATION	
M ICHOU AHMED	Pour le compte de :
A COMPLETER	SARL AB PHONE
A COMPLETER	120 ALLEE JULES AUFRET
	93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
N° d'adhérent : 20230140024747	N° SIREN : 909 075 707
	Période déclarée : 28/12/2021 au 31/12/2022
	Date limite de dépôt : 18/05/2023

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOULOGNE (Seine-St-Denis)

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

03/04/2023 22:30

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie **120 ALLEE**

Code postal **93320**

Ville **LES PAVILLONS SOUS BOIS**

Pays **FRANCE**

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normal

Bénéfice imposable à
15%

2 635

Déficit (report du 2033-
B)

03/04/2023 22:30

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	2022	Ann. précédentes Exercices	Ann. précédentes clôt. en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	3 333	2 000	1 333
TOTAL I (5)	3 333	2 000	1 333
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	3 500		3 500
Disponibilités	675		675
TOTAL II	4 175		4 175
TOTAL GENERAL (I + II)	7 508	2 000	5 508

B - PASSIF

	Net Exercice clôt. en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Résultat de l'exercice	2 240
TOTAL I	3 240
3 - Dettes	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	2 269
TOTAL III	2 269
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 509

03/04/2023 22:30

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Produits
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	37 580
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		37 580
CHARGES D'EXPLOITATION		Charges
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		24 584
Variation de stock (marchandises)		-3 500
Autres charges externes		14 037
Dotations aux amortissements		2 000
Total des charges d'exploitation (II)		37 121
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		459
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)	2 176
	Impôts sur les bénéfices (VII)	395
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		2 240

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	2 240	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		395
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPLÉMENTATION DES DÉDUCTIBLES	Bénéfice	Déficit
	2 635	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPLÉMENTATION DES DÉDUCTIBLES	Bénéfice	Déficit
	2 635	

03/04/2023 22:30

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
21/12/2021)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute en Immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Dénominations	Valeur brute des Immobilisations à la clôture de l'exercice	Valeur nette des Immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 333			3 333	
TOTAL rubrique I	3 333			3 333	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Dénominations (amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers		2 000		2 000
TOTAL rubrique II		2 000		2 000

03/04/2023 22:30

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



03/04/2023 22:30

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(appliquée à compter du
31/12/2023)

Contribution économique territoriale Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	0,00
-----------------------------	------

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	37 580
TOTAL 1	37 580

II - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	24 584
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	3 457
TOTAL 3	28 041

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	9 539
---	-------

03/04/2023 22:30

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MR			
	Nom et prénom	ICHOU AHMED	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	50,00%	
	Date de naissance	05/10/1995	Pays de naissance	FRANCE	
	Code postal de naissance	93150	Commune de naissance	LE BLANC MESNIL	
	Numéro, type et nom de voie	11 ALLEE DE NONNEVILLE			
	Code postal	93270	Ville	SEVRAN	
	Pays	FRANCE			
2	Titre	MR			
	Nom et prénom	ICHOU BILLAL	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	50,00%	
	Date de naissance	05/12/1990	Pays de naissance	FRANCE	
	Code postal de naissance	93150	Commune de naissance	LE BLANC MESNIL	
	Numéro, type et nom de voie	11 ALLEE DE NONNEVILLE			
	Code postal	93270	Ville	SEVRAN	
	Pays	FRANCE			



ABPHONE
SARL au capital de 1 000 euros
120 Allée Jules Auffret 93320 Les Pavillons Sous Bois
R.C.S. PARIS 909.075.707.00010

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois,
et le quinze mai à 18 heures,
les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mr Ahmed Ichou	propriétaire de 50 parts
- Mr Billal Ichou	propriétaire de 50 parts

Sur un total de 100 parts composant le capital social d'une valeur de 10€ chacune.

Mr Ahmed Ichou préside la séance en qualité de gérant.

Il constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- lecture du rapport de gestion du gérant sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.
 - lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
 - approbation des comptes, du bilan et de l'annexe dudit exercice,
 - quitus à la gérance,
 - affectation des résultats
 - approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
 - questions diverses.
- Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

IA
Ichou

IB
Ichou



ABPHONE
SARL au capital de 1 000 euros
120 Allée Jules Auffret 93320 Les Pavillons Sous Bois
R.C.S. PARIS 909.075.707.00010

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MAI 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

RESULTATS-AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 2 239 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Report à Nouveau

Ce poste passe ainsi à 2 239 euros créateur

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur

Vous trouverez dans l'Annexe toutes explications complémentaires.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à Les Pavillons Sous Bois, Le 15 MAI 2023

M. ICHOU
Gérant

IA
[Signature]

IB
[Signature]



ABPHONE
SARL au capital de 1 000 euros
120 Allée Jules Auffret 93320 Les Pavillons Sous Bois
R.C.S. PARIS 909.075.707.00010

TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MAI 2023

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 2 239 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la Gérance.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 2 239 euros de la manière suivante :

- Report à Nouveau.

Ce poste passe ainsi à 2 239 euros créditeur

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

IA
Jidou

IB
Jidou